



# INFOCÉANS

BULLETIN D'INFORMATION DE LA RÉGION DU QUÉBEC — JUIN - JUILLET 2010/VOLUME 13/NUMÉRO 3

## LA COLLECTION D'ORGANISMES MARINS DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE

L'Institut Maurice-Lamontagne (IML) cache un trésor très bien gardé qui s'enrichit d'année en année des trouvailles de son personnel scientifique et même des pêcheurs. La salle de collection de l'IML est un véritable musée d'organismes marins récoltés avec patience et conservés pour la postérité.

Cette collection pourrait être comparée à des archives permanentes de spécimens qui servent de références taxonomiques et biogéographiques à la communauté scientifique. Elle est le reflet de la grande biodiversité marine présente dans le Saint-Laurent marin, dans le nord du Québec (y compris la baie d'Hudson et la baie James) et même dans l'Arctique canadien.

La collection a été constituée vers la fin des années 1980; elle comportait alors des spécimens provenant de trois collections distinctes qui ont été transférées à l'IML :

- 2 100 spécimens récoltés entre 1929 et 1980 par des scientifiques du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;
- 2 600 spécimens, recueillis entre 1947 et 1989, provenant de la Station de biologie arctique de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- 884 spécimens qui se trouvaient à l'ancien Centre de recherche en écologie des pêches (CREP).

La collection ne cesse de s'enrichir depuis, grâce aux membres du personnel scientifique de l'IML, les plus importants contributeurs depuis 1986; ils ont apporté plus de 3 800 spécimens recueillis un peu partout dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

La plupart des spécimens sont préservés entiers dans l'alcool (éthanol) alors que d'autres, comme des mollusques, crabes et étoiles de mer, sont séchés et conservés intacts. La salle de collection contient présentement 11 633 spécimens catalogués et de nouveaux sont ajoutés régulièrement. La plupart sont identifiés à l'espèce ou au niveau taxonomique supérieur.



MPO F. SERVANT

### LA BIODIVERSITÉ DE LA COLLECTION

Les crustacés représentent le groupe d'organismes le plus diversifié de la collection, avec 769 espèces différentes dont des crabes, des crevettes, des amphipodes, des euphausiides, des copépodes, et plusieurs autres. Suivent les mollusques, avec 417 espèces comprenant principalement des bivalves, des gastéropodes, des calmars et des pieuvres. Les vers marins de la superfamille des annélides sont aussi bien représentés, avec 400 espèces. Viennent ensuite les poissons marins : on trouve 355 espèces dans la collection.

La collection peut être consultée et des spécimens peuvent même être prêtés à l'occasion. Pour faire une demande à cet égard, adressez-vous à Roberta Miller à l'IML, qui en assure la conservation et la gestion.

Roberta Miller  
Sciences

## INVESTISSEMENT DANS DES PORTS DE PÊCHE DU QUÉBEC

En mai dernier, Bernard Généreux, député de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup, annonçait au nom de l'honorable Gail Shea, ministre des Pêches et des Océans, des investissements de 4,6 millions de dollars pour la réalisation de projets de réparation et d'amélioration dans des ports pour petits bateaux de collectivités côtières du Québec.

« Pour gagner leur vie, les pêcheurs commerciaux du Québec ont besoin d'un réseau de ports pour petits bateaux fonctionnels et accessibles, a déclaré M. Généreux. Grâce à cet investissement, le gouvernement du Canada améliorera les ports afin que ceux qui vivent de la pêche puissent compter sur une infrastructure fiable et une économie locale plus forte pour de nombreuses années à venir. »

Divers types de projets seront réalisés afin d'améliorer la sécurité et le fonctionnement des ports. L'argent servira notamment à effectuer des travaux de dragage, à réparer des quais, à mettre des systèmes électriques à niveau et à effectuer des travaux d'entretien général. Ces projets sont entrepris en collaboration avec les administrations portuaires qui gèrent et exploitent les installations au profit des utilisateurs locaux.



MPO L. MORENCY

Martin St-Gelais, directeur du Secteur Côte-Nord, le député Bernard Généreux et Bernard Beaudoin, directeur régional des ports pour petits bateaux.

Dépêches

2

Nouvelles publications

4

Condamnations

4

## UN COUP DE POUCE AUX PÊCHERIES AUTOCHTONES

Dans le cadre de l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique (IPCIA), les quatre Premières Nations mi'kmaq de la Gaspésie ont pu bénéficier du programme d'aide pour la diversification des entreprises de pêches commerciales. Pour être admissibles, les communautés participantes ont d'abord dû élaborer des plans d'expansion de leurs entreprises et mettre en place des systèmes efficaces de gestion des pêches. De plus, la contribution financière des demandeurs devait atteindre au moins 10 % de la valeur des projets.

Grâce à ce programme, six bateaux semi-hauturiers de pêche à la crevette ont été dotés de nouveaux systèmes de train de pêche à haute efficacité énergétique, comprenant des portes de type Morgère et des chaluts adaptés de marque Cosmos. Selon l'information fournie par le fabricant, ce genre d'équipement permettrait d'économiser de 10 à 15 % de l'énergie nécessaire à leur traction. Les économies réelles n'ont pas encore été évaluées, mais un des utilisateurs de ces nouveaux engins de pêche a observé que pour une même vitesse de touage, la vitesse de révolution du moteur était moindre avec les nouveaux équipements.



MPO S. COULOMBE

Sylvio Coulombe  
Secteur Gaspésie-Bas-Saint-Laurent

## À PIED D'ŒUVRE SUR LE TERRAIN POUR PROTÉGER LES HABITATS DU POISSON

Pêches et Océans Canada veille à la conservation et à la protection de l'habitat du poisson afin de maintenir les activités de pêches récréatives, commerciales et de subsistance en eau douce et en eau marine. Dans le cadre de ses activités étroitement liées à la *Loi sur les pêches*, le Ministère sensibilise les promoteurs et conçoit des outils comme des guides de bonnes pratiques pour les aider à réaliser leurs projets sans causer d'impacts sur l'habitat du poisson.

Ces outils ne sont pas toujours suffisants pour protéger l'habitat du poisson, particulièrement lorsque sont exécutés des travaux de grande envergure comme la construction de routes ou de barrages. Dans ces cas où les pertes d'habitats sont inévitables et justifiées, Pêches et Océans Canada peut émettre une autorisation qui présente plusieurs mesures pour éviter ou diminuer les impacts sur l'habitat du poisson.

Afin de s'assurer que les outils et les conditions émises dans les autorisations protègent adéquatement l'habitat, le Ministère a mis en place un programme de suivi et de surveillance. Depuis 2008, les biologistes sont à pied d'œuvre sur le terrain. Ils visitent des lieux où des travaux ont été réalisés et des chantiers de construction pour valider le respect et l'efficacité des mesures exigées par le Ministère; ils expliquent aux intervenants rencontrés les raisons pour lesquelles ceux-ci doivent se conformer aux exigences du Ministère et sont appelés à visiter certains endroits lorsque des citoyens leur adressent des plaintes.

Lors de ces visites, les biologistes posent des actions déterminées en fonction de la situation observée et du risque pour l'habitat du poisson. Ces interventions vont de la sensibilisation des intervenants à l'importance de respecter la *Loi sur les pêches*, jusqu'à l'accompagnement par des conseils pour mettre en place de mesures correctives ou entreprendre des moyens de restauration volontaire. Les biologistes travaillent de concert avec les agents d'application réglementaire pour trouver

Line Choinière et Suzie Roy  
Océans, Habitat et Espèces en péril



MPO G. DUFOUR

une solution qui assurera la protection des habitats du poisson. Ultimement, si aucune solution n'a permis de régler la situation, un constat d'infraction sera émis par les agents d'application réglementaire.

Depuis 2008, les biologistes ont visité 167 chantiers. Les résultats sont documentés pour référence et analyse à l'échelle régionale et nationale, et pour améliorer de façon continue l'approche fédérale pour la conservation et la protection de l'habitat du poisson.

Les activités se poursuivront encore cette année; des efforts particuliers seront faits pour élaborer des protocoles de suivi en partenariat avec l'industrie et les autres instances gouvernementales concernées.

### VOUS PRÉVOYEZ EFFECTUER DES TRAVAUX DANS L'EAU OU À PROXIMITÉ?

Informez-vous des répercussions possibles de votre projet sur le poisson et son habitat à l'adresse suivante : [www.dfo-mpo.gc.ca](http://www.dfo-mpo.gc.ca) dans la section *Travaux près de l'eau*.

Des outils pratiques faciliteront votre travail. Vous les trouverez dans la même section, dans *Étape 1*, sous *Énoncés opérationnels*.

## PROSPÉRITÉ ET DURABILITÉ DE L'INDUSTRIE DU HOMARD

La crise financière et économique mondiale des dernières années a contribué à l'effondrement du prix du homard. En réponse à cette situation, la ministre Gail Shea annonçait en juin 2009, dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, un investissement de 65 millions de dollars pour venir en aide à ce secteur de l'industrie.

De ce montant, 50 millions de dollars sont accessibles dans le cadre du programme sur les Mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique (MDIHA). Ce programme a comme objectif l'élaboration et la mise en œuvre de solutions à long terme visant à consolider l'industrie de la pêche au homard au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

Le processus pour accéder au financement de ce programme est simple. La première étape nécessite le dépôt d'un **plan de durabilité** décrivant les mesures de conservation qui seront mises en place par les pêcheurs pour l'ensemble d'une zone de pêche au homard. Ces mesures doivent viser les objectifs suivants :

1. Améliorer les perspectives d'avenir de la productivité biologique;
2. Accroître la fiabilité de l'information fournie par les pêcheurs;
3. Diminuer l'impact sur les écosystèmes.

Un comité de révision externe analyse les propositions et, selon le résultat, le niveau de contribution financière alloué peut représenter de 20 % à 50 % du budget requis.

La seconde étape est le dépôt d'une **demande de financement** de projets permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs du plan. Les organisations de pêcheurs doivent élaborer et déposer des propositions d'initiatives répondant à une des catégories suivantes :

- Conservation et intendance;
- Restructuration et rationalisation du secteur de la capture;
- Gouvernance des organisations de pêche.



MPO J. C. RICHARD

Le comité externe évaluera les projets et formulera une recommandation à Pêches et Océans Canada quant à leur financement. Les demandes seront évaluées en fonction de la capacité de l'organisation à mettre en œuvre le projet, des résultats mesurables des propositions et de la structure de financement. Les organisations devront présenter, à l'intérieur de leurs demandes, le montage financier et une confirmation de la contribution financière des partenaires. Les projets approuvés dans le cadre du programme MDIHA devront être complétés avant le 31 mars 2014.

La date butoir pour déposer un plan de durabilité et une demande de financement est le 30 septembre 2010.

Pour plus d'information sur l'accessibilité à ce programme, visitez le site : [www.dfo-mpo.gc.ca/homard](http://www.dfo-mpo.gc.ca/homard).

Cédric Arseneau  
Gestion des pêches et de l'aquaculture

## MOULES ET COQUES AU MENU EN TOUTE SÉCURITÉ

Chaque année, des milliers de cueilleurs qui consomment des mollusques ou en vendent à des commerçants visitent les quelque 300 secteurs coquilliers du littoral québécois.

Malheureusement, tous les cueilleurs ne se préoccupent pas de savoir si les mollusques qu'ils récoltent présentent un risque pour la santé. Et pourtant, les risques sont bien présents...

Les mollusques se nourrissent de plancton en filtrant l'eau. Si l'eau dans laquelle ils vivent est contaminée par des bactéries, des algues toxiques ou des polluants chimiques, ils les accumulent dans leur chair et deviennent ainsi dangereux pour la santé.

Pour réduire les risques d'intoxication, trois organismes fédéraux unissent leurs efforts dans le cadre du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques : Environnement Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments ainsi que Pêches et Océans Canada.

### LA QUALITÉ DE L'EAU

Les mollusques doivent être récoltés dans des secteurs où la qualité de l'eau respecte des normes très strictes. Il arrive cependant que l'environnement marin soit pollué par divers agents : eaux usées municipales, de fosses septiques et de puisards mal entretenus, effluents industriels non traités, eaux de ruissellement des zones agricoles, produits chimiques, etc.



ENVIRONNEMENT CANADA Y. LAMONTAGNE

Environnement Canada analyse la qualité bactériologique de l'eau des secteurs coquilliers et recommande leur fermeture si les eaux sont jugées polluées. Il travaille également à la réouverture des secteurs fermés, en col-

laboration avec les différents responsables gouvernementaux et les communautés locales.

### LA QUALITÉ DES MOLLUSQUES

L'Agence canadienne d'inspection des aliments surveille la qualité des mollusques dans les secteurs de cueillette en appliquant son programme de surveillance des biotoxines marines. Selon les niveaux observés, l'Agence recommande la fermeture ou la réouverture de ces secteurs.

Deux toxines sont particulièrement dangereuses : la toxine paralysante et l'acide domoïque. Elles sont produites naturellement par des algues microscopiques vivant dans le plancton. L'ingestion de mollusques contenant ces toxines peut engendrer des troubles du système nerveux pouvant provoquer la mort. D'autres biotoxines produites par des algues peuvent occasionner des troubles digestifs et intestinaux graves.

### OUVERTURE ET FERMETURE DES SECTEURS

Pêches et Océans Canada ouvre et ferme les secteurs coquilliers à la demande d'Environnement Canada ou de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, et avise les personnes et les organismes concernés. Ses agents des pêches installent les affiches d'interdiction, patrouillent les secteurs fermés et s'assurent que personne n'y cueille de mollusques. Au besoin, ils émettent des avis d'infraction.

Il incombe aux cueilleurs de s'informer des conditions qui ont cours dans leur secteur et de respecter l'interdiction de cueillette signalée bien visiblement sur des panneaux installés près des secteurs fermés.

Pour connaître les secteurs ouverts à la cueillette de mollusques, composez l'un des numéros de téléphone suivants :

- De l'île aux Coudres à Baie-Trinité **1-800-463-8558**
- De Baie-Trinité à Blanc-Sablon **1-800-463-1736**
- De Saint-Roch-des-Aulnaies à Cap-Gaspé **1-800-463-0607**
- De Cap-Gaspé à la rivière Matapédia **1-800-463-4204**
- Îles-de-la-Madeleine **418-986-3882**

Agence canadienne d'inspection des aliments  
Environnement Canada  
Pêches et Océans Canada

## QUÉBEC ACCUEILLE LA CONFÉRENCE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA

C'est avec enthousiasme que l'Association canadienne d'hydrographie, en collaboration avec le Service hydrographique du Canada, prépare l'ouverture prochaine de la 36<sup>e</sup> édition de la Conférence hydrographique du Canada 2010 (CHC 2010). Cette conférence, qui se tiendra au Centre des congrès de Québec du 21 au 23 juin, rassemblera quelque 400 membres de la communauté hydrographique internationale sous le thème « L'hydrographie : une science, des technologies et des gens au service du monde maritime ».

### UN PROGRAMME COMPLET

Le programme est composé d'une quarantaine de conférences, d'ateliers de formation, d'une session d'affichage, de démonstrations à bord de navires hydrographiques et d'une exposition commerciale. Les thèmes abordés visent à favoriser la reconnaissance de l'hydrographie en tant que science qui contribue à la sécurité et à l'efficacité des voies navigables canadiennes, à définir les limites territoriales sous-marines et à encourager le développement de l'industrie des technologies canadiennes.

### DES ACTIVITÉS OUVERTES AU GRAND PUBLIC

L'ouverture officielle de la conférence coïncide avec la Journée mondiale de l'hydrographie, décrétée par l'ONU et sous l'égide de l'Organisation hydrographique internationale. La CHC 2010 soulignera cette journée en faisant valoir l'importance de l'hydrographie auprès du grand public. Pour ce faire, le public sera invité à visiter, au cours de l'après-midi du lundi 21 juin, une exposition au Centre des congrès ainsi que des navires hydrographiques de la Garde côtière canadienne amarrés dans le bassin Louise du port de Québec.

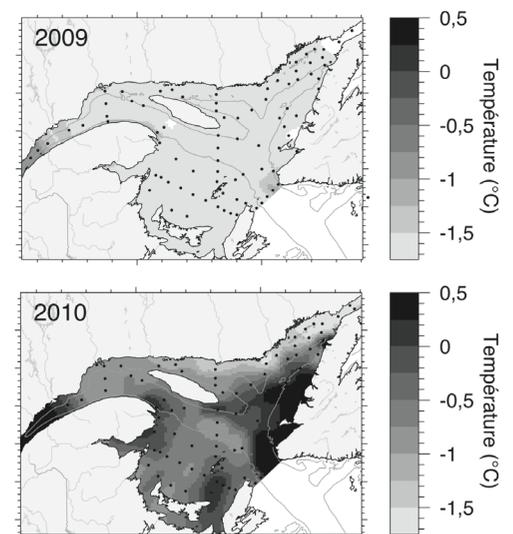
Pour plus d'information, consultez le site Web de l'événement au [www.chc2010.ca](http://www.chc2010.ca).

## LE GOLFE DU SAINT-LAURENT EXCEPTIONNELLEMENT CHAUD

L'hiver 2010 a été particulièrement doux sur le golfe du Saint-Laurent. Les températures de l'air enregistrées à neuf stations situées à proximité du golfe ont été les plus chaudes depuis 1945 (date du début de la série), soit de 5,1 °C au-dessus de la normale. Les glaces de mer ont aussi été presque absentes dans le golfe; le Service canadien des glaces a enregistré le plus faible couvert de glace depuis le début de ses observations, en 1969.

C'est dans ce contexte climatique que le relevé annuel hélicoptéré des conditions océanographiques physiques s'est fait en mars 2010. Ce relevé est effectué chaque hiver depuis 15 ans à partir d'un hélicoptère de type Bell 212 de la Garde côtière canadienne. Pendant que l'appareil se maintient en vol stationnaire à une altitude de 30 à 50 m au-dessus de l'eau, une sonde est descendue dans l'eau jusqu'à 200 m de profondeur pour mesurer la température et la salinité, et ce, à plus de 85 points dans le golfe du Saint-Laurent.

Les conditions océanographiques physiques de la couche hivernale de mélange étaient exceptionnellement chaudes en mars 2010, du jamais vu depuis que le relevé hélicoptéré est effectué. La figure ci-jointe montre la température de la couche mélangée de surface pour les relevés de mars 2010 et de mars 2009 (une année typique) pour comparaison. Habituellement, la température de la couche mélangée hivernale se situe près du point de congélation presque partout dans le golfe. Cependant, en mars 2010, cette couche était en moyenne de 1 °C plus chaude, et même plus par endroits (au-dessus de 0 °C dans le nord-est du détroit de Cabot et dans l'estuaire).



Température des eaux de surface selon les relevés de mars 2009 et 2010

Les eaux froides de la couche de surface hivernale ont des effets qui persistent pour le reste de l'année, créant un noyau froid sous la surface qui peut demeurer sous 0 °C en plein été. Les eaux chaudes observées en mars 2010 (comparativement à un hiver normal) annoncent que le noyau d'eau froide de l'été 2010 devrait être le plus chaud jamais observé depuis 30 ans.



L'équipe d'échantillonnage en mars 2010. La sonde utilisée est au centre du groupe.

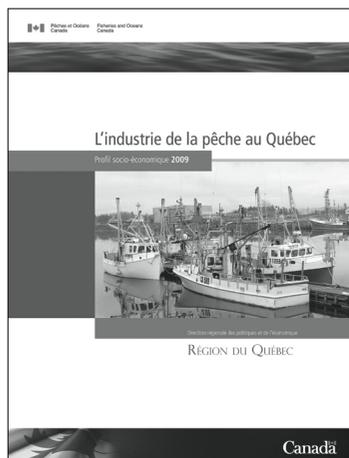
Peter Galbraith  
Sciences

## PORTRAIT DE L'INDUSTRIE DES PÊCHES AU QUÉBEC EN 2009

Pêches et Océans Canada a récemment publié un portrait de l'industrie de la pêche au Québec. Ce portrait est présenté en deux documents : le premier fait un survol de l'industrie primaire et secondaire de la pêche maritime au Québec; le second décrit plus précisément la situation de cette industrie dans chaque secteur maritime.

Illustrés par de nombreux graphiques, tableaux et cartes, ces documents fournissent une information détaillée sur les espèces capturées, les principaux ports de pêche et les effectifs (pêcheurs, permis, bateaux, usines, etc.). D'autres thèmes sont également abordés, tels que la démographie du Québec maritime, l'aquaculture, la chasse au phoque, la pêche commerciale en eau douce et la pêche maritime au Nunavik.

Les documents se trouvent sur le site Internet du MPO-région du Québec ([www.qc.dfo-mpo.gc.ca](http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca)) dans la section *Publications régionales*.



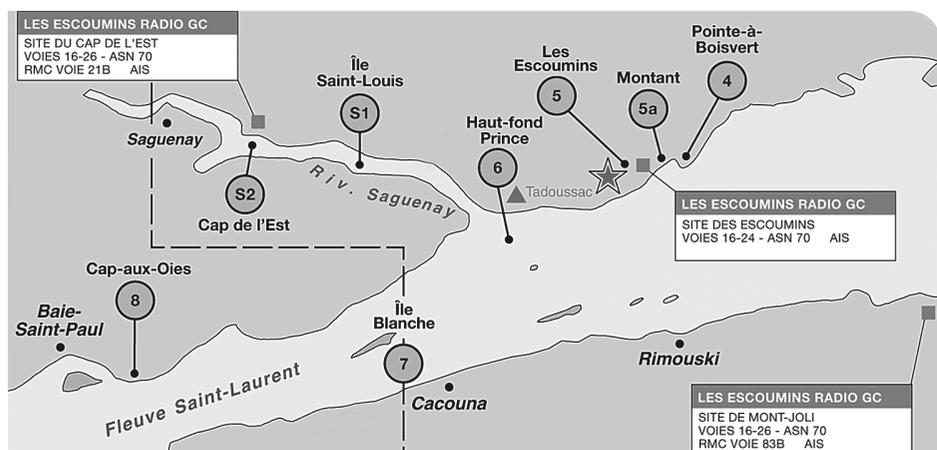
## LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE À L'ÉCOUTE!

La Garde côtière canadienne vient de publier un nouveau dépliant pour les Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) au Québec. Il indique, sur une seule carte, les zones de répartition du trafic maritime, les postes de recherche et de sauvetage, les centres de Services de communications et de trafic maritimes ainsi que les points d'appel obligatoire.

Bien que cette carte ne puisse être utilisée pour la navigation, elle est un complément pratique pour tous les navigateurs.

Les représentants de la Garde côtière canadienne ont constaté l'intérêt élevé des navigateurs pour les SCTM lors du Salon du bateau de Montréal.

La *Garde côtière canadienne à l'écoute* se trouve sur Marinfo ([www.marinfo.gc.ca](http://www.marinfo.gc.ca)) dans la section *À notre sujet* sous *Services* puis *Services de communications et de trafic maritimes*.



Extrait de la carte *La Garde côtière canadienne à l'écoute*

## PERSPECTIVES MARITIMES

*Perspectives maritimes* est une publication semestrielle rapportant les faits saillants de l'actualité du transport maritime au Québec.

Vous trouverez le plus récent numéro de *Perspectives maritimes* (n° 26, mars 2010) sur le site Web Marinfo de la GCC ([www.marinfo.gc.ca](http://www.marinfo.gc.ca)) dans la section *Grands dossiers* et sur le site de Transports Canada.

**JUIN - JUILLET 2010/VOLUME 13/NUMÉRO 3**  
**Publié par :** Pêches et Océans Canada  
 Région du Québec  
 Direction régionale des communications  
 104, rue Dalhousie  
 Québec (Québec) G1K 7Y7  
 Téléphone : 418-648-2239  
 Courriel : [infoceans@dfo-mpo.gc.ca](mailto:infoceans@dfo-mpo.gc.ca)

**Directrice :** Caroline Hilt

**Rédactrice en chef :** Karina Laberge

**Comité éditorial :** Cédric Arseneau, Lyne Beaumont, Paule Blaney, Patrice Dallaire, Réjean Dufour, Micheline Jacques, Guy Laberge, Martial Ménard, Danièle Raby et Pierre Strand

**Coordonnateur visuel :** Denis Chamard

**Collaborateurs :** Fannie Bernier, Martin Bourget, Line Choinière, Sylvio Coulombe, Robert Dorais, Peter Galbraith, Robert Jinchereau, Nathalie Letendre, Roberta Miller, Suzie Roy et Chantale Thiboutot

**INFOCÉANS** renseigne les clients de la région du Québec sur les politiques et les programmes de Pêches et Océans Canada. Pour vous abonner, envoyez une demande à l'adresse ci-contre. Toute reproduction est permise, avec indication de la source. La rédaction souhaite être avisée par écrit de cette utilisation. Aussi disponible sur le site [www.dfo-mpo.gc.ca](http://www.dfo-mpo.gc.ca) sous *Région du Québec*.

ISSN 1485-6069

## CONDAMNATIONS EN VERTU DE LA LOI SUR LES PÊCHES

Pêches et Océans Canada (MPO), région du Québec, rend public le nom de pêcheurs condamnés pour diverses infractions à la *Loi sur les pêches*. Le MPO continue d'appliquer avec rigueur sa politique de tolérance zéro à l'égard des contrevenants. Le Ministère, dont le mandat est de protéger et de conserver les ressources halieutiques, surveille de très près les activités de pêche. **Pêches et Océans Canada encourage la population à signaler tout acte de braconnage en composant le 1-800-463-9057. Les appels sont confidentiels.**

CONTREVENANT/ DOMICILE	INFRACTION/AMENDE
Jacques Barriault Havre-Saint-Pierre	Omission d'effectuer son appel de sortie en mer avant 20 h, la veille de ses expéditions de pêche au crabe des neiges. <b>475 \$</b>
Dany Jean Chute-aux-Outardes	Pêche à la mye dans une zone fermée. <b>700 \$ + confiscation de deux chaloupes</b>
Arnaud Landry Havre-Saint-Pierre	Journal de bord non conforme pour la pêche au pétoncle. <b>500 \$</b>
Clarence Landry Anne Lévesque Dalhousie, Nouveau-Brunswick	Pêche au homard sans permis et possession de chair de homard. <b>2 000 \$ chacun</b>
Martin Leblanc Havre-Saint-Pierre	Pêche au buccin avec un surplus de casiers. <b>1 925 \$</b>
Jean-Yves Mercier Port-Cartier	Pêche au flétan du Groenland avec des filets de maillage inférieur à 152 mm. <b>750 \$</b>
Éric Michaud Le Bic	Cueillette de mollusques dans une zone fermée. Possession de myes, plus que la limite permise. Possession de myes de taille inférieure à la limite permise. Dérogation à une ordonnance de la cour. <b>2 100 \$ + une interdiction de se trouver, pour une durée de 36 mois, à une distance de 200 m des berges de toute zone interdite à la pêche, sauf pour circuler sur les routes publiques</b>
Louis Vaillancourt Longue-Pointe-de-Mingan	Pêche au buccin avec un surplus de casiers. Possession de buccins de taille inférieure à la limite légale. <b>1 100 \$</b>
Rémy Ward Longue-Pointe-de-Mingan	Utilisation d'un bateau de pêche non mentionné sur le permis. <b>200 \$</b>

Martin Bourget  
Communications

## TROIS NOUVELLES CARTES MARINES POUR LA RÉGION DE MONTRÉAL

Le Service hydrographique du Canada de Pêches et Océans Canada vient de publier deux nouvelles cartes marines pour le secteur du canal de la Rive Sud et celui du lac Saint-Louis. Une nouvelle édition pour le lac des Deux Montagnes paraîtra au début de l'été. Les navigateurs auront donc à se procurer les nouvelles cartes qui seront maintenues à jour grâce aux *Avis aux navigateurs*. De plus, de nouvelles cartes électroniques de navigation ont été produites.

La *Carte 1429 - Canal de la Rive Sud* est publiée à l'échelle de 1:20 000. Cette nouvelle carte couvre un tronçon de la Voie maritime du Saint-Laurent qui inclut les écluses de Saint-Lambert et de Côte-Sainte-Catherine.

La *Carte 1430 - Lac Saint-Louis* est publiée à l'échelle de 1:25 000. Elle couvre le lac en entier à partir du pont de l'autoroute 40 à l'entrée de l'écluse de Beauharnois jusqu'aux rapides de Lachine. Elle inclut l'île Perrot en entier et les canaux qui l'entourent. L'information a été regroupée pour que les plaisanciers puissent naviguer sur ce plan d'eau à l'aide d'une seule carte marine.

La *Carte 1510 - Lac des Deux Montagnes* conserve l'échelle de 1:30 000. Cette nouvelle édition mise à jour paraîtra au début de l'été 2010.